



**ARRÊTÉ N° 08/2026 PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION
AU 1^{ER} ADJOINT AU MAIRE
ANNULE ET REMPLACE L'ARRÊTÉ PRIS LE 26 MARS 2026**

Le Maire de la commune d'OLWISHEIM,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 21 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à la nomination des Adjointes au Maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Monsieur Jean-Marie JACOB, 1^{er} Adjoint au Maire, est délégué à compter du 21 mars 2026 pour :

- L'État Civil
- Les finances :
 - o préparation du budget et des comptes administratifs.
 - o signature des titres de recettes, mandats de paiement, des bordereaux...
- Le personnel communal
- L'urbanisme
- La voirie et les réseaux

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Affichage à la Mairie,
- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin,
- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg,
- Monsieur le Trésorier Principal.



Fait à Olwisheim, le 9 avril 2026

Le Maire,

Hubert SCHNELLER